

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04780
Numéro SIREN : 400 478 830
Nom ou dénomination : 2Portzamparc

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 158282

2PORTZAMPARC

Société par actions simplifiée au capital de 130.000 €
Siège social : 38 rue de la Bruyère - 75009 PARIS

RCS Paris n° 400 478 830

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux
Et le huit novembre, à quatorze heures
Au siège social

Les actionnaires de la société 2PORTZAMPAC se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Christian URVOY DE PORTZAMPARC préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Elisabeth URVOY DE PORTZAMPARC est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la Société W & ASSOCIES AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 24 novembre 2022, est

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Décision de dissolution anticipée de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

La Président donne lecture de son rapport. Il déclare ensuite la discussion ouverte

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 8 juillet 2022, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de 395 095€ pour un capital de 130.000€, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce (sur renvoi opéré par l'article L. 227-1 du même code), décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 0

Voix contre : 17.000

Abstention :

Est rejetée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire

